

## Soins de suite : la réforme tarifaire attendue

Sur les 1 100 établissements de santé privés, les soins de suite en regroupent 480. En congrès à La Baule.

### Trois questions à...

**Gabriel Bossy**, président et Théodore Amarantinis, délégué général de la Confédération des soins de suite et de réadaptation.

#### Qu'appelle-t-on soins de suite et de réadaptation ?

Cela regroupe tout ce que l'on appelait autrefois les maisons de repos et de convalescence. Nous nous situons à la jonction entre le court séjour hospitalier, constitué par la médecine et la chirurgie et le long séjour que sont les maisons de retraite. Dans nos établissements, les patients restent en moyenne une trentaine de jours. Le temps nécessaire pour envisager leur retour au domicile.

#### Quels types de soins sont concernés ?

Nos établissements prennent en charge tout ce qui concerne le post-opératoire aigu, en chirurgie ou en

traumatologie, les accidents qui nécessitent une réadaptation. C'est le cas des accidents grave de la route ou de sports, des victimes d'accident vasculaire cérébrale ou encore de grands brûlés.

#### Quel est l'objet de ce congrès national ?

Sur les 480 établissements privés de soins de suite adhérents, nous en avons réuni 230. L'enjeu est important car nous avons accru notre capacité d'accueil de 5 000 lits ces dernières années. Pour accompagner cette mutation, les pouvoirs publics ont entamé une réforme tarifaire. Nous demandons une harmonisation des tarifs entre secteur public et privé. En effet, la prise en charge pour une pathologie dans nos établissements est tarifée le tiers d'un établissement public. Les soins sont les mêmes, les tarifs doivent s'aligner.

**Michel GODIN.**